

Questionnaire du bulletin de REP Canada pour 2012

Introduction et contexte

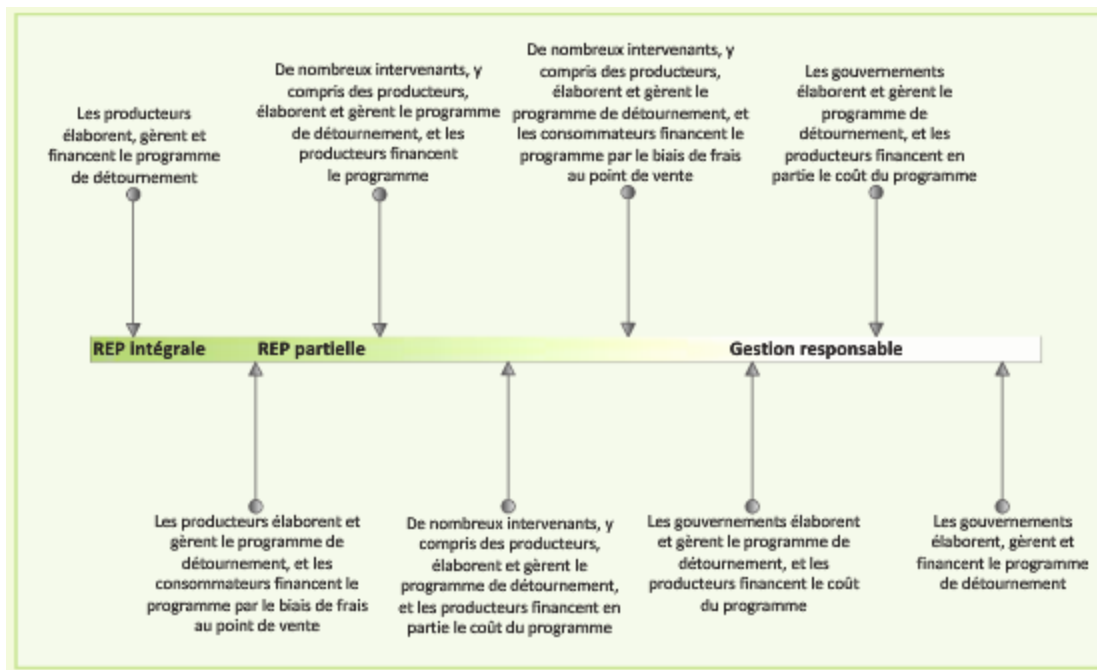
La responsabilité élargie des producteurs, ou REP, est un instrument de politique de l'environnement qui étend les obligations matérielles et financières du producteur à l'égard d'un produit ou de son emballage jusqu'au stade post-consommation de son cycle de vie. Les politiques en ce sens prévoient des mesures pour inciter les producteurs individuels – y compris les propriétaires de marques et les premiers importateurs – à intégrer les considérations environnementales à la conception de leurs produits et emballages. Un aspect clé de la REP est le transfert de la responsabilité d'élaborer, mettre en œuvre et financer des programmes de réacheminement des déchets, des municipalités ou autres autorités de gestion des déchets aux producteurs.

Seuls sont considérés comme relevant de la REP intégrale les programmes où les producteurs assument la responsabilité exclusive et complète de l'élaboration, la mise en œuvre et le financement de programmes de réacheminement des déchets et rendent compte de leur performance environnementale. Les programmes qui comportent seulement certains de ces éléments sont appelés des programmes de gérance des produits ou des programmes de REP partielle.

REP Canada entame la deuxième année de son projet de cinq ans d'établissement et de publication d'un bulletin annuel sur la responsabilité élargie des producteurs.

Le bulletin vise à faire le point sur les progrès que réalisent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de pratiques qui concrétisent les engagements qu'ils ont pris en vertu du Plan d'action pancanadien pour la REP. Le Plan fixe des objectifs et des délais pour la mise en place de programmes de REP pour certains produits et matériaux.

REP Canada apprécie le temps et les efforts que votre gouvernement a investis pour répondre au questionnaire du bulletin 2011 sur la REP. Nous avons reçu bon nombre de commentaires et idées utiles, ainsi que des questions sur les résultats du questionnaire. Nous en avons tenu compte dans l'élaboration du questionnaire 2012.



Questionnaire du bulletin de REP Canada pour 2012

Par conséquent, le questionnaire 2012 est à bien des égards semblable à celui auquel vous avez répondu pour l'année 2011. Vous constaterez toutefois qu'il a été :

- révisé de façon à décrire plus précisément l'information qui est pertinente dans le cadre des différentes dimensions de l'évaluation – à savoir l'engagement, la mise en œuvre et la reddition de comptes (voir la pondération ci-dessous);
- modifié de façon à permettre à REP Canada de réaliser une évaluation plus objective fondée sur des réponses étayées par des données probantes;
- repondéré afin d'affecter des scores tenant compte de la progression logique dans l'adoption de politiques, programmes et pratiques en matière de REP;
- réaménagé pour qu'il soit plus facile d'y répondre rapidement;
- intégré dans un fichier PDF interactif permettant de répondre aux questions par voie électronique et d'ajouter des documents à l'appui sous forme de liens ou de pièces jointes.

Vous trouverez d'autres changements dans le questionnaire qui faciliteront la formulation de vos réponses. Dans le questionnaire, de brefs paragraphes précisent comment REP Canada définit les termes clés : engagement, mise en œuvre et reddition de comptes.

Système de notation du bulletin de REP Canada pour 2012 à 2015

Le bulletin sur la REP évalue les résultats des administrations en matière de politiques sur la REP en fonction de trois dimensions principales :

1. **Engagement** à prendre des mesures visant les [listes des produits et matériaux de l'étape 1 et de l'étape 2 du CCME](#)
2. **Mise en œuvre** – Mesures de mise en œuvre de la REP prévoyant des politiques et des pratiques permettant de mesurer les résultats, y compris :
 - a. rapports sur les activités pour s'assurer que les responsables respectent leurs obligations en vertu de la réglementation, y compris en ce qui concerne le « resquillage » et les mesures prises pour y parer;
 - b. rapports sur les activités indiquant les résultats des programmes de REP, y compris l'évaluation des programmes;
 - c. modalités d'examen des mesures législatives sur la REP et résultats des examens;
 - d. preuves de la mise en œuvre de politiques et de pratiques à l'appui du réacheminement par le biais de programmes de REP
3. **Reddition de comptes** – Établissement d'objectifs et production de rapports publics vérifiables sur les résultats, y compris :
 - a. objectifs en matière de collecte, de recyclage et/ou de récupération (et méthode d'établissement des objectifs) pour chaque programme de REP;
 - b. pratiques de mesure de la performance environnementale excluant le réacheminement;

Questionnaire du bulletin de REP Canada pour 2012

- c. litiges, mesure d'application et conséquences si des producteurs ou des éco-organismes ne réalisent pas leurs objectifs;
- d. rapports publics sur le plan d'activité, le rapport annuel et l'évaluation de chaque programme de REP

Pour les rapports sur les années de 2012 à 2015, REP Canada ajustera la pondération de chaque dimension en fonction de deux objectifs :

1. accroître la pondération de l'engagement envers la REP (et dans une certaine mesure de la mise en œuvre) dans les premières années, étant entendu que les politiques sur la REP en sont à leurs débuts;
2. accroître progressivement la pondération des activités de reddition de comptes dans les années ultérieures, en réduisant la pondération de l'engagement et de la mise en œuvre (à mesure que les politiques sur la REP arrivent à maturité)

Le tableau ci-dessous indique les ajustements que REP Canada entend apporter à la pondération pour les sondages de 2012 à 2015.

Exemples de preuves

Du côté droit du questionnaire, des exemples de preuves sont présentés pour aider à cerner les renseignements pertinents à l'appui des réponses. Veuillez noter toutefois qu'il ne s'agit pas de listes exhaustives. Fournissez toutes les preuves que vous estimez pertinentes.

Analyse des résultats

Le système proposé de notation et d'évaluation évoluera avec le temps de façon à augmenter la pondération de la reddition de comptes. Il est donc entendu que l'analyse et la comparaison des tendances d'une année à l'autre pourraient être difficiles. Dans une certaine mesure, chaque année peut être considérée de façon indépendante bien que dans le contexte plus vaste d'une évolution vers la mise en œuvre de programmes et la reddition de comptes, tel qu'évoqué ci-dessus. Cette façon de faire laisse une certaine souplesse par opposition à une comparaison plus rigide d'année en année. Il faut toutefois prévoir que des tendances apparaîtront au cours des sondages, et que des comparaisons des résultats seront possibles à mesure que les administrations passent de l'engagement à la mise en œuvre de programmes et à la mesure des résultats des programmes.

Délai de réponse au questionnaire

La date limite pour remplir et envoyer le questionnaire est le vendredi 17 mai 2013.

Pondération proposée* du bulletin sur la REP de 2012 à 2015

Année du sondage	Engagement	Mise en œuvre	Reddition de comptes
Premier sondage	44,5 %	10,5 %	45 %
2012	50 %	30 %	20 %
Proposition			
2013	40 %	30 %	30 %
2014	30 %	20 %	50 %
2015	20 %	20 %	60 %

**REP Canada pourrait modifier cette pondération dans les années futures.*

Questionnaire du bulletin de REP Canada pour 2012

Fonctionnalité

Pour remplir le questionnaire, saisissez directement vos réponses dans le questionnaire aux endroits indiqués. Envoyez les documents supplémentaires par courriel.

Questions ou commentaires?

Comme toujours, nous recevrons avec intérêt vos commentaires et questions au sujet du questionnaire ou du programme. Vous trouverez des renseignements à www.repcanada.ca, ou vous pouvez communiquer avec Duncan Bury (duncan@duncanburyconsulting.ca) or Geoff Love (loveenvironment@routcom.com).

Questionnaire du bulletin de REP Canada pour 2012



A. Engagement envers la REP

L'engagement d'une administration envers la REP est démontré par un appui public et documenté en faveur du concept de la REP et de la mise en place de programmes de REP au sens du Plan d'action pancanadien pour la REP du CCME. La mise en place de programmes de REP comprend la réglementation et les politiques nécessaires pour assurer une responsabilisation intégrale des producteurs individuels à l'égard de la gestion des produits prioritaires désignés par le Plan d'action du CCME. L'engagement envers la REP est aussi indiqué par le passage de programmes de gérance des produits à des programmes de responsabilisation intégrale des producteurs.

N°	Questions sur l'engagement envers la REP	Exemples de preuves à l'appui	Points 2012
1a	Votre administration a-t-elle officiellement adopté la REP à titre de politique? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<ul style="list-style-type: none"> Document d'énoncé de politiques affirmant l'objectif de faire passer des gouvernements aux producteurs la responsabilité de la gestion des produits et emballages en fin de cycle de vie Communiqué de presse, texte d'une allocution prononcée par un ministre lors d'un événement public, déclaration d'un ministre, extraits du hansard ou autre document public prenant position en faveur de la gérance par les producteurs des produits et emballages en fin de cycle de vie Document public de confirmation 	8
1b	Votre administration a-t-elle publiquement affirmé votre engagement envers la REP dans un document de politique ou une déclaration publique? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
1c	L'engagement a-t-il été confirmé ou réaffirmé en 2012? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
2a	Comment votre politique définit-elle le rôle et la responsabilité d'un producteur relativement à la conception et la mise en œuvre d'un programme de réacheminement pour réaliser des résultats prévus par la réglementation? <i>Répondez ici :</i>	<ul style="list-style-type: none"> Document de politique publique définissant le rôle des producteurs individuels et leur responsabilité individuelle relativement à la conception et la mise en œuvre d'un programme de réacheminement pour réaliser les résultats prévus par la réglementation Description à jour des rôles et responsabilités 	8
2b	La définition du rôle et de la responsabilité d'un producteur a-t-elle été révisée, mise à jour ou clarifiée en 2012? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
3a	Indiquez les initiatives relevant des politiques et/ou de la réglementation par lesquelles votre administration motive les producteurs à adopter des stratégies d'écoconception à l'égard des produits désignés. <i>Répondez ici :</i>	<ul style="list-style-type: none"> Recherche démontrant des changements relevant de l'écoconception et indiquant un lien de causalité direct aux politiques ou règlements sur la REP Document de politique publique exigeant que le producteur – le propriétaire de la marque ou le premier importateur (et non le détaillant, le déclarant, le consommateur ou le contribuable) paie le programme de REP; URL où se trouvent les documents; description de chaque programme 	6
3b	Indiquez quelles initiatives ont été mises en œuvre en 2012. <i>Répondez ici :</i>		

Questionnaire du bulletin de REP Canada pour 2012

N°	Questions sur l'engagement envers la REP	Exemples de preuves à l'appui	Points 2012
		financé par des paiements de producteurs <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation interdisant les frais au point de vente; URL où se trouvent les documents; description de chaque programme visé par un règlement interdisant les frais au point de vente • Énoncé clair de l'exigence que les producteurs individuels soient l'unique partie responsable 	
4a	Indiquez les critères que vous utilisez pour choisir les matériaux qui seront gérés en vertu d'un programme de REP.	<ul style="list-style-type: none"> • Critères publiés de choix des matériaux prioritaires • Preuve de la publication des critères de choix des matériaux prioritaires, et de la consultation des producteurs et des parties intéressées • Calendrier publié de mise en œuvre des programmes de REP pour les matériaux prioritaires 	6
	<i>Répondez ici :</i>		
4b	Décrivez la façon dont vous appliquez ces critères.		
	<i>Répondez ici :</i>		
4c	Indiquez tout critère qui a été révisé en 2012, en résumant les changements.		
	<i>Répondez ici :</i>		
4d	Avez-vous publié un calendrier des désignations futures? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui, veuillez donner des précisions.</i>		
	<i>Répondez ici :</i>		
5	Indiquez les règlements sur la REP de votre administration qui désignent chaque matériau de l'étape 1 du Plan d'action en précisant le nom, le numéro et la date de chaque règlement.	<ul style="list-style-type: none"> • Règlements de désignation de la REP en vertu desquels les producteurs élaborent des programmes et sont responsables de leur fonctionnement et de leur financement, pour : <ul style="list-style-type: none"> - emballages - imprimés - lampes contenant du mercure - autres produits contenant du mercure - produits électriques et électroniques - déchets ménagers dangereux et spéciaux - produits automobiles - autres matériaux 	10
	<i>Répondez ici :</i>		

Questionnaire du bulletin de REP Canada pour 2012



N°	Questions sur l'engagement envers la REP	Exemples de preuves à l'appui	Points 2012
6	<p>Indiquez les règlements sur la REP de votre administration qui désignent chaque matériau de l'étape 2 du Plan d'action en précisant le nom, le numéro et la date de chaque règlement.</p> <p><i>Répondez ici :</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matériaux de l'étape 2 : <ul style="list-style-type: none"> - matériaux de construction - matériaux de démolition - meubles (y compris matelas) - textiles et tapis - appareils ménagers, y compris les substances appauvrissant l'ozone (SACO) - autres matériaux 	6
7a	<p>En 2012, votre administration a-t-elle transformé des programmes d'avant octobre 2009 et avant la REP en programmes où les producteurs sont responsables de la gérance de leurs produits et/ou emballages en fin de cycle de vie?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si des programmes visant les matériaux suivants ont été mis en œuvre avant 2009, fournissez des documents démontrant les stratégies effectuant la transition vers la REP en 2012 : <ul style="list-style-type: none"> - emballages - imprimés - lampes contenant du mercure - autres produits contenant du mercure - produits électriques et électroniques - déchets ménagers dangereux et spéciaux - produits automobiles - autres matériaux 	6
7b	<p>Si oui, décrivez les activités menées en 2012 pour donner effet à cette transition.</p> <p><i>Répondez ici :</i></p>		
Sous-total – Engagement envers la REP			50

Questionnaire du bulletin de REP Canada pour 2012

B. Mise en œuvre de la REP

La mise en œuvre d'un programme de REP est concrétisée par les politiques et pratiques faisant en sorte que les engagements envers la REP sont honorés et que les programmes de REP sont gérés conformément aux engagements déclarés et aux exigences de la réglementation et des politiques. La mise en œuvre est évaluée en surveillant le rendement du programme, les activités de contrôle des resquilleurs et les mesures prises pour examiner le programme. En outre, des mesures de soutien comme des interdictions d'enfouissement peuvent témoigner d'un appui à la mise en œuvre et au fonctionnement de programmes de REP si elles sont exécutées dans ce but précis.

N ^o	Questions sur la mise en œuvre de la REP	Exemples de preuves à l'appui	Points 2012
8a	Estimez le nombre de resquilleurs et le pourcentage du total des matériaux réglementés qu'ils fournissent pour chacun des produits ou matériaux indiqués dans vos réponses aux questions 5 et 6.	<ul style="list-style-type: none"> • Communications aux producteurs qui sont de possibles resquilleurs • Jugements rendus par suite d'activités d'application de la loi • Objectifs réalisés 	8
	<i>Répondez ici :</i>		
8b	Indiquez les activités d'application de la loi menées en 2012 pour faire en sorte que tous les producteurs respectent leur obligation réglementaire, en précisant les résultats des activités d'application de la loi.		
	<i>Répondez ici :</i>		
9a	Indiquez les activités menées en 2012 pour surveiller les résultats des activités de REP figurant dans vos réponses aux questions 5 et 6, en précisant les résultats des activités.	<ul style="list-style-type: none"> • Document public indiquant comment les producteurs doivent procéder pour recevoir l'approbation • Politiques publiques ou processus d'évaluation des résultats assurant le respect de la réglementation sur la concurrence • Documents décrivant la responsabilité de surveillance du gouvernement (ou de l'organisme de surveillance désigné) ainsi que les activités menées pour surveiller la conformité 	8
	<i>Répondez ici :</i>		
9b	Indiquez les activités menées en 2012 pour examiner les programmes en instance d'approbation, en précisant les résultats des activités.		
	<i>Répondez ici :</i>		
10	Indiquez quelle est la périodicité prescrite pour l'examen des mesures législatives sur la REP de votre administration, la date de l'examen le plus récent et le résultat du processus d'examen.	<ul style="list-style-type: none"> • Examen périodique et, si le délai est écoulé, preuve que l'examen a été entrepris et que les résultats ont été mis en œuvre 	4
	<i>Répondez ici :</i>		
11a	Indiquez les politiques et pratiques adoptées par votre administration pour favoriser une mise en œuvre efficace et des résultats positifs des programmes de REP.	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques et pratiques qui favorisent directement la mise en œuvre et le fonctionnement efficaces de programmes de REP et qui ont été prévues expressément pour favoriser des résultats plus positifs de la REP. Exemples : interdictions et frais 	10
	<i>Répondez ici :</i>		
11b	Indiquez lesquelles de ces politiques et pratiques ont été mises en œuvre en		

Questionnaire du bulletin de REP Canada pour 2012



N°	Questions sur la mise en œuvre de la REP	Exemples de preuves à l'appui	Points 2012
	2012, le cas échéant. <i>Répondez ici :</i>	supplémentaires d'enfouissement à l'égard de matériaux visés par la REP, et politiques d'approvisionnement	
Sous-total – Mise en œuvre de la REP			30

Questionnaire du bulletin de REP Canada pour 2012



C. Reddition de comptes sur la REP

La reddition de comptes est fondée sur l'établissement et le contrôle d'objectifs quantitatifs de collecte et de réacheminement de matériaux désignés, et sur la mesure des retombées environnementales des programmes de REP. La reddition de comptes prend aussi la forme de rapports publics réguliers, complets, transparents et vérifiables sur le rendement des programmes au regard des politiques. En font aussi partie les processus mis en place pour examiner et actualiser les règlements, les politiques et les programmes concernant la REP.

N ^o	Questions sur la reddition de comptes	Exemples de preuves à l'appui	Points 2012
12	Indiquez les objectifs de collecte, de recyclage et/ou de récupération d'énergie pour chacun des produits ou matériaux figurant dans vos réponses aux questions 5 et 6. <i>Répondez ici :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif en matière de collecte et calendrier • Objectif en matière de recyclage et calendrier • Objectif en matière de récupération d'énergie et calendrier 	4
13	Pour chacun des objectifs de collecte, de recyclage et de récupération indiqués dans votre réponse à la question 12, décrivez le fondement de l'objectif et la méthode employée pour désigner le résultat environnemental privilégié. <i>Répondez ici :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode employée pour calculer le numérateur et le dénominateur pour la collecte, le recyclage, la récupération et le réacheminement • Exigence d'une vérification indépendante de la performance environnementale • Examen des meilleures pratiques, des objectifs et des résultats d'administrations d'avant-plan 	2
14a	Indiquez la formule mathématique du numérateur et du dénominateur pour les objectifs de collecte, de recyclage et de récupération d'énergie indiqués dans votre réponse à la question 13. <i>Répondez ici :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats définis sur la base d'une évaluation de l'impact environnemental systémique • Critères ou lignes directrices méthodologiques que doivent respecter les producteurs pour cerner les résultats environnementaux privilégiés 	2
14b	Les données et les calculs sont-ils soumis à une vérification indépendante? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
15a	Mesurez-vous le rendement de programmes autres que de réacheminement? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode employée pour mesurer la performance environnementale de programmes autres que de réacheminement – p. ex., les émissions de gaz à effet de serre 	3
15b	Si oui, indiquez quels sont le paramètre utilisé et la méthode de mesure. <i>Répondez ici :</i>		
15c	Indiquez le rendement, en 2012, des activités autres que le réacheminement pour chaque programme de REP figurant dans vos réponses aux questions 5 et 6.		

Questionnaire du bulletin de REP Canada pour 2012

N°	Questions sur la reddition de comptes	Exemples de preuves à l'appui	Points 2012
	<i>Répondez ici :</i>		
16a	Décrivez le processus de règlement des litiges, le processus d'application de la loi et les conséquences auxquelles s'exposent les producteurs et les éco-organismes qui ne satisfont pas aux paramètres de rendement figurant dans vos réponses aux questions 13 et 15. <i>Répondez ici :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Conséquences prévues si les résultats voulus en matière de performance environnementale ne sont pas réalisés • Processus d'application de la loi prévu • Processus de règlement des litiges ou d'arbitrage prévu 	2
16b	Indiquez les activités de règlement des litiges et d'application de la loi ainsi que les conséquences imposées en 2012. <i>Répondez ici :</i>		
17a	Pour chaque programme de REP figurant dans vos réponses aux questions 5 et 6, indiquez : Si un plan d'activité a été publié pour 2012 <i>Répondez ici :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Plans d'activité annuels, rapports annuels et rapports sur le rendement publiés • Résultats publiés de la vérification indépendante de la performance environnementale • États financiers vérifiés publiés si un producteur (ou un ou plusieurs producteurs participant à un programme collectif) transmet les coûts du producteur aux consommateurs par le biais de frais au point de vente désignés comme étant associés au programme 	2
17b	Si un rapport annuel sur le rendement a été (ou sera) publié pour 2012 <i>Répondez ici :</i>		
17c	Si le rapport annuel sur le rendement comprend (ou comprendra) des vérifications indépendantes de la performance environnementale du programme et des états financiers <i>Répondez ici :</i>		
18a	Pour chaque programme de REP figurant dans vos réponses aux questions 5 et 6, indiquez la date du plus récent examen du rendement du programme et le résultat du processus d'évaluation. <i>Répondez ici :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Document public décrivant le processus d'examen et de production de rapports sur les programmes, y compris une vaste consultation auprès des parties intéressées, qui sert à examiner et réviser périodiquement les programmes en tenant compte des résultats en termes de performance environnementale • Détails figurant dans des rapports annuels ou autres quant aux mesures qui seront prises pour améliorer le rendement 	2
18b	Indiquez les activités d'examen de programme qui ont été menées en 2012. <i>Répondez ici :</i>		
19a	Pour chaque programme, décrivez les mécanismes en place pour encourager les producteurs à dialoguer avec les parties intéressées pour les consulter de	<ul style="list-style-type: none"> • Audiences publiques, assemblées publiques, 	3

Questionnaire du bulletin de REP Canada pour 2012



N°	Questions sur la reddition de comptes	Exemples de preuves à l'appui	Points 2012
	façon efficace et appropriée et les faire participer à la conception des programmes et la mesure du rendement.	information sur le Web, périodes d'examen	
	<i>Répondez ici :</i>		
19b	Si votre administration n'utilise pas de tels mécanismes pour tous les programmes, expliquez-en la raison.		
	<i>Répondez ici :</i>		
Sous-total – Reddition de comptes			20